

ARRETE DAJI/2023/DS/N°001
portant délégation de signature

à

David BRUTIN
Directeur de l'Unité Mixte de Recherche
Institut Universitaire des Systèmes
Thermiques Industriels
UMR 7343

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu le Code de la recherche et notamment son article L.313-1,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération n°2022/09/15-02 de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université du 15 septembre 2022 portant nomination de Monsieur David BRUTIN aux fonctions de Directeur de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels,

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Monsieur David BRUTIN, Directeur de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343)** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant de l'Unité, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires Financières

Article 2-1

Monsieur David BRUTIN, Directeur de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343), reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget de **l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343),** incluant les ordres de mission des personnels rattachés à l'Unité et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'Institut.

Il atteste du service fait.

Article 2-2

Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A*MIDEX et les projets issus des instituts d'établissement dans lesquels l'Institut est impliqué :

Monsieur David BRUTIN, Directeur de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343), lorsque l'Institut est impliquée sur :

- Les projets A*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

Chapitre II Gestion des personnels

Article 3

Monsieur David BRUTIN, Directeur de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343), reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés au laboratoire pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein de l'Institut, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein de l'Institut de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre V En cas d'absence ou d'empêchement

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur David BRUTIN, Directeur de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343), Monsieur Maxime NICOLAS, Directeur adjoint de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343)** reçoit délégation pour signer les actes mentionnés à l'article 3, et **Madame Fanny ALLIAUD, Responsable administrative de l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343),** reçoit délégation pour signer les actes mentionnés aux articles 2-1 et 2-2.

Chapitre VI Dispositions générales

Article 5

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à **l'Institut Universitaire des Systèmes Thermiques Industriels (IUSTI - UMR 7343)** en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 7

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 janvier 2023

Vu et pris connaissance,

Les délégataires

Le délégant

Monsieur David BRUTIN

Directeur de l'Institut Universitaire des
Systèmes Thermiques Industriels
(IUSTI - UMR 7343)

Monsieur Maxime NICOLAS

Directeur adjoint de l'Institut
Universitaire des Systèmes Thermiques
Industriels
(IUSTI - UMR 7343)

Madame Fanny ALLIAUD

Responsable administrative de l'Institut
Universitaire des Systèmes Thermiques
Industriels
(IUSTI - UMR 7343)

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université



David BRUTIN

~~David BRUTIN
Directeur du laboratoire IUSTI
UMR 7343
CNRS - Aix Marseille Université~~

Maxime NICOLAS

Maxime NICOLAS
Directeur Adjoint du laboratoire IUSTI
UMR 7343
CNRS - Aix Marseille Université

Pour le directeur
de l'IUSTI empêché

Fanny ALLIAUD
Responsable administrative
UMR 7343
Aix Marseille Université